

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ROSET-FLUANS DU 3 JUILLET 2009

PRESENTS : 9

ABSENTS EXCUSES : Christophe CANNELLE, Sophie CRETIN

SECRETAIRE : Germaine DEMILLIERE

Ouverture de séance 20 H 30

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Conseil du 29 mai 2009

Une remarque est faite concernant le radon bâtiment école. Il y a lieu de préciser qu'un technicien de classe 2 va être contacté.

Modification apportée, le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2009.

DEMANDE POUR POSE D'UN MIROIR

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Monsieur PASTEUR. Pour faciliter l'accès depuis sa voie privée à la rue des Saulniers, Monsieur PASTEUR a installé un miroir. A deux reprises, le miroir a fait l'objet de vandalisme. Il souhaiterait que la commune prenne en charge le remplacement du miroir. Le coût du matériel est de 130 € H.T.

Monsieur le Maire demande de statuer sur cette demande.

Considérant qu'il s'agit d'une dépense au bénéfice d'un particulier, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES : BUDGET COMMUNE

Objet : B.P. 2009

La trésorerie nous fait remarquer qu'une anomalie est apparue sur le budget COMMUNE B.P.2009 au niveau des opérations d'ordre.

En DEPENSE de FONCTIONNEMENT C/6811 CHAPITRE 042, une somme de 600 € est inscrite, sa contre partie en RECETTE INVESTISSEMENT C/28031 CHAPITRE 040 est de 550 €.

Il est demandé d'équilibrer les CHAPITRES 042 et 040

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour **diminuer de 50 €** les crédits ouverts au **COMPTE 6811 CHAPITRE 042 du B.P. 2009**.

Objet : Ouverture de crédits en subvention d'équipement pour les travaux réseau d'eau rue de Salans

Afin de pouvoir régler la part communale des travaux « renforcement du réseau d'eau rue de Salans », il est demandé au Conseil municipal une ouverture de crédit au **COMPTE 20415 CHAPITRE 204** pour un montant de **28 675,68 €**. Les 28 675,68 € seront prélevés sur **l'excédent de fonctionnement COMPTE 002**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de passer les écritures suivantes :

| | |
|---|----------------------|
| - Excédent de fonctionnement COMPTE 002 : | - 28 675,68 € |
| - Dépenses de fonctionnement COMPTE 023 (Virement à la section d'investissement): | + 28 675,68 € |
| - Recettes d'investissement COMPTE 021 (Virement de la section de fonctionnement) : | + 28 675,68 € |
| - Dépenses d'investissement COMPTE 20415 Chap 204 (Subvention d'équipement) : | + 28 675,68 € |

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention d'équipement sur 10 ans.

Objet : Ouverture de crédits en subvention d'équipement pour le financement du centre d'incendie et de secours de Saint-Vit

Afin de pouvoir verser la subvention d'équipement pour le financement du centre d'incendie et de secours de Saint-Vit, il y a lieu de réaliser une ouverture de crédits au **COMPTE 20418 CHAPITRE 204** pour un montant de **6 226 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de passer les écritures suivantes :

| | |
|---|------------------|
| - Groupements de Collectivités COMPTE 65735 : | - 6 226 € |
| - Dépenses de fonctionnement COMPTE 023 (Virement à la section d'investissement): | + 6 226 € |
| - Recettes d'investissement COMPTE 021 | |

| | |
|---|------------------|
| (Virement de la section de fonctionnement) : | + 6 226 € |
| - Dépenses d'investissement COMPTE 20418 Chap 204 (Subvention d'équipement) : | + 6 226 € |

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention d'équipement sur 10 ans.

Objet : Transfert de crédits pour régler facture pompes funèbres

Afin de pouvoir régler la facture des pompes funèbres de Franche-Comté d'un montant de **16 840 € T.T.C.**, il y a lieu de réaliser un **transfert de crédit du compte 2315 CHAPITRE 23 au COMPTE 2138 CHAPITRE 21.**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de passer les écritures suivantes :

| | |
|---|-------------------|
| - Dépenses d'investissement COMPTE 2315 Chap 23 (Immos en cours-inst.techn.) : | - 16 840 € |
| - Dépenses d'investissement COMPTE 2138 Chap 21 (Autres constructions) : | + 16 840 € |

| |
|---|
| AVENANT CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE |
|---|

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour faire face à une surcharge constante de travail, il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires du poste de secrétaire de mairie. Il est actuellement de 15 heures par semaine. Pour permettre au service secrétariat de fonctionner normalement, Monsieur le Maire propose que le nombre d'heures hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie passe de 15 heures à 24 heures.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires du poste de secrétaire de mairie de 9 heures à compter du 1^{er} septembre 2009. La durée hebdomadaire du dit poste passera de 15 heures à 24 heures.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat et toutes autres pièces s'y rapportant.

| |
|--------------------------|
| CONVENTION SAREST |
|--------------------------|

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la convention avec la SAREST dans le cadre de la réalisation d'un quartier d'habitation « Aux Anciens Essarts ».

Christophe GESLOT apporte des précisions quant à l'entretien avec la SAREST.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DELIVRER LE PERMIS
DE CONSTRUIRE PC02550209C0002**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour délivrer le permis de construire PC02550209C0002 demandé par un membre de sa famille.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Il fait appel aux candidatures. Mme Claudie GARNIER se porte candidat.

Le vote a lieu à bulletin secret.

| | |
|-----------------------|--------|
| Mme Claudie GARNIER : | 7 voix |
| Blanc | 1 voix |

La majorité absolue étant de 5 voix, Mme Claudie GARNIER est désignée pour délivrer le permis de construire PC02550209C0002.

ORGANISATION OPERA CARMEN

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'organisation de l'opéra Carmen qui aura lieu le 19 août 2009.

Divers

Monsieur le Maire dresse un premier bilan de cette première année à la tête de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN